

Coproduction : Forme de partenariat qui prévoit la production de biens en collaboration; elle permet aux entreprises de faire un usage optimal de leurs compétences et de leurs ressources et de profiter d'économies d'échelle.

Entreprise en participation (coentreprise) : Entreprise indépendante regroupant deux sociétés ou plus. Forme de partenariat permettant le plus souvent d'éviter les restrictions sur la propriété étrangère et convenant pour des accords à long terme sur l'élaboration, la fabrication et la commercialisation en commun de produits.

Fabrication en réciprocité : Forme de concession réciproque de licences selon laquelle chacune des entreprises accepte de fabriquer les produits de l'autre. Peut être conjuguée à des ententes de commercialisation ou de publicité en commun.

Franchisage : Forme de contrat de licence plus précis qui donne au franchisé le droit d'utiliser une série de procédés de fabrication ou d'offrir des services, ainsi que d'utiliser un ensemble de pratiques commerciales ou une marque de commerce; aux termes de l'entente contractuelle, le franchiseur contrôle l'utilisation de ces procédés ou de ces pratiques commerciales.